



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ permanent 09/2026
portant délégation de signature à Mme Angélique FOURNIER
adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Le Maire de la commune de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE,

Vu les articles R 2122-8 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature, à un ou plusieurs agents communaux,

Vu l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'absence ou l'empêchement des adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Angélique FOURNIER,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Angélique FOURNIER, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, pour :

- La délivrance de copies ou extraits d'actes d'état civil, quelle que soit leur nature
- La légalisation de signatures

Article 2 : La signature par Madame Angélique FOURNIER des actes énumérés à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de CHINON.



Signé électroniquement par : Paul GUIGNARD
Date de signature : 09/04/2026
Qualité : La Chapelle-sur-Loire - Maire

Notifié le 10/04/2026
(signature)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 037-213700586-20260409-ARR_PERM_09_26-AI